

# COMMUNE DE REGUISHEIM

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022**

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Agrément de permissionnaires (lot de chasse n°2) et d'un partenaire (lot de chasse n°1)
3. Travaux d'étanchéité à l'Eglise Saint Etienne
4. Admissions en non-valeur
5. Approbation du plan de gestion différenciée des espaces communaux
6. Débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire
7. Informations et divers

PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS A
PAULUS Frank		
BUGMANN Steve		
NDIONE Julia		
HASSENFRAZ Eric		
BREY Nadège		
	BOSSERT Jean-Luc	PAULUS Frank
SCHWOB Philippe		
MEYER Sabine		
	AMADIO Jessica	BUGMANN Steve
ROTH Audrey		
SCHILLER Philippe		
	CONFORTO Christine	
	ZIMMERLE Christelle	NDIONE Julia
BISCHLER Philippe		
	SCHMITT Yannick	HEITZMANN Aurélia
HEITZMANN Aurélia		
WUNDERLY Christophe		
METZGER Fabienne		
	BOEGLIN Thierry	

### **POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire

M. le Maire propose Mme Julia NDIONE en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme Julia NDIONE en tant que secrétaire de séance.

### **POINT 2 : AGREMENT DE PERMISSIONNAIRES (lot de chasse n°2) ET D'UN PARTENAIRE (lot de chasse n°1)**

- L'association de chasse lot 2 nous soumet la nomination de nouveaux permissionnaires

- Mme STADLER Colette
- Mme BROILLET-STADLER Céline
- M. BROILLET Simon
- M. CASTEL Luc
- M. STEUX Dylan

Ces personnes ont fourni les documents nécessaires à leur agrément.

- L'association de chasse les Vieux Brocards soumet l'inscription de M. MATHIAS Frédéric comme nouveau partenaire, ce dernier fournit également les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité des membres présents et représentés un avis favorable à ces modifications.

### **POINT 3 TRAVAUX D'ETANCHEITE A L'EGLISE SAINT ETIENNE**

Des devis ont été demandés pour des travaux d'étanchéité et de zinguerie des pieds de vitraux de l'église.

Il est proposé de retenir l'entreprise SCHWENGER de Réguisheim avec un montant de 6 204 € TTC.

M. le Maire indique par ailleurs que les travaux de nettoyage du clocher interviendront courant avril, une fois ma belle saison revenue. L'entreprise en charge du projet vient de nous en informer cette semaine.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider le projet
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis.

#### **POINT 4 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Afin de solder le dossier MICHAEL PROXIMITE, la somme de 77,68 € correspondant à un reliquat d'impayé de loyer est proposée en non-valeur.

Mme METZGER Fabienne demande des explications quant à cette somme.

M. le Maire apporte des précisions quant aux sommes dues et celles versées par l'ancien locataire.

M. BISCHLER Philippe demande s'il y a des projets de reprise du commerce.

M. le Maire confirme son souhait d'une réouverture dans les meilleurs délais car il est attaché à un tel commerce de proximité, notamment pour les aînés, mais qui rend également service à toute la population. Il précise avoir reçu les artisans, bouchers, boulanger et la gérante du tabac du village afin de leur présenter les attentes de la commune et leur laisser l'opportunité de présenter un projet d'ici fin février. A ce jour, aucune velléité n'a été constatée à leur niveau. Trois autres profils ont manifesté leur motivation, dont certains avec des qualités indéniables. Cela laisse augurer une prochaine ouverture, une fois le bail avec le précédent locataire totalement régularisé.

Le conseil municipal décide d'admettre par 16 voix pour 1 contre (M. SCHMITT Yannick) en non-valeur la somme de 77,68 € et d'inscrire la dépense au budget primitif 2022.

#### **POINT 5 : APPROBATION DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE**

Un rendu de l'étude a été fait par le FREDON Grand Est.

Le dossier est communiqué pour avis au conseil municipal.

M. le Maire rappelle que le dossier, complet et volumineux, a été transmis aux élus afin d'en prendre connaissance.

Il cède la parole à M. BUGMANN Steve, 1er adjoint, en charge de ce dossier.

Il fait le compte rendu de la dernière réunion de présentation du dossier avec FREDON.

Il note que les agents techniques avaient déjà pris l'initiative de changer leur manière de faire et les salue pour ces pratiques «vertes». Malgré les bonnes pratiques constatées, des évolutions restent possibles et seront mises en œuvre progressivement aussi bien en matière de plantation, d'aménagements paysagers et de voirie, que d'arrosage.

M. le Maire, attaché au cadre de vie et au fleurissement, souligne qu'un village fleuri «2 fleurs», n'est pas incompatible avec les préconisations de FREDON et les démarches visant à obtenir des «libellules», reconnaissantes de bonnes pratiques.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés prend acte du rendu de ce dossier.

## **POINT 6 : DEBAT SUR LES GARANTIES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

M. le Maire expose :

En application de l'article 4 III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 18 février 2022.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021.

Il cède la parole à M.HASSENFRATZ Éric, Adjoint au Maire qui informe sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

Il précise notamment que la commune applique déjà une politique volontariste visant à soutenir financièrement les agents, aussi bien pour la « santé » que pour la «prévoyance».

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un débat sans vote.

Après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal prend acte de l'état des lieux de la collectivité ainsi que des futures modalités de participations financières obligatoires des employeurs territoriaux à compter de 2025 pour la prévoyance et de 2026 pour la complémentaire santé, tels que présentés.

## **POINT 7 : INFORMATIONS ET DIVERS**

### Ressources humaines

Disponibilité d'un an :

M. le Maire fait part du prochain départ d'un agent du service technique qui a sollicité une période de disponibilité d'un an.

M. SCHILLER Philippe note que son remplacement sera difficile du fait du type d'absence de l'agent titulaire.

M. le Maire précise que l'agent qui sera recruté le sera en CDD.

Mme METZGER Fabienne demande si, à son retour, l'agent sera obligatoirement affecté au même poste.

M. HASSENFRATZ Éric précise que l'agent devra être réintégré au sein du service technique, mais pas forcément avec les mêmes missions.

### Apprentissage :

M. BUGMANN Steve indique qu'un candidat au poste d'apprenti au sein du service technique sera reçu prochainement en vue d'un premier entretien.

Il précise qu'il s'agit d'un jeune du village.

### Éclairage public

Un point est fait sur l'étude en cours quant à l'évolution de l'éclairage public.

M. le Maire est heureux de voir ce projet soutenu. Les nombreux courriels reçus en mairie approuvent tous cette orientation.

Il précise que les gendarmes disent qu'il n'y a pas plus de risques durant les périodes où les lumières sont éteintes, et qu'il y a moins de risque d'accident, car les gens roulent moins vite quand la lumière est éteinte.

M. le Maire souligne que des adaptations seront possibles et étudiées, notamment selon la saison, pour mieux accompagner nos soirées d'été ou pour éclairer plus tôt le matin, pour la France qui se lève tôt.

M. WUNDERLY Christophe confirme l'utilité de cette dernière option évoquée.

### Bennes à verres

M. BUGMANN Steve fait part du déplacement des deux bennes à verres.

Ces changements seront effectués en raison :

- des incivilités constamment constatées
- de la prise en compte de la demande des riverains.

La benne de la rue de Gundolsheim sera installée à la gauche de la salle Espace Trois Coeurs.

La benne du parking sis Grand'Rue sera installée à proximité de la Croix Rouge.

M. HASSENFRTZ Éric souligne que ces déplacements dans des zones moins fréquentées risquent d'accroître la propension aux dépôts sauvages.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19h55.

M. le Maire félicite M. HASSENFRTZ Éric et son épouse Christel pour la naissance de leur troisième fille, Ella, née le 23 janvier dernier.

Réguisheim, le 21 février 2022

Le Maire,

Frank PAULUS

